

Déclaration de Marcoussis

La randonnée pédestre est une activité qui rassemble autour d'une envie de découverte et de connaissance des milieux naturels et humains, une passion à partager dans la convivialité.

Sport d'endurance, la randonnée pédestre nécessite un minimum d'information et de préparation pour être vécue avec un maximum de plaisir et de sécurité.

Dans le milieu associatif, il est indispensable que les dirigeants s'appuient sur des animateurs compétents et qualifiés. L'encadrement de la randonnée pédestre demande, entre autres, le respect de certaines règles :

- ✓ S'informer de l'itinéraire et de ses particularités, des prévisions météo, des recommandations liées au milieu choisi.
- ✓ Se préparer en évaluant la condition physique nécessaire, en estimant les horaires et en informant du parcours envisagé.
- ✓ S'équiper en matériel adapté à la progression, la protection et la sécurité.
- ✓ Se comporter en sachant se situer, en gérant l'effort, en restant attentif aux risques éventuels et en respectant le milieu traversé.
- ✓ S'adapter à l'évolution des conditions de pratique, aux capacités des randonneurs, aux modifications d'itinéraires, et savoir renoncer en cas de difficultés.

La formation des animateurs est incontournable pour répondre à ces règles. Un socle commun aux programmes de formation de différents pays européens doit satisfaire à trois exigences :

- ✓ la compétence technique,
- ✓ la convivialité,
- ✓ le respect de l'environnement et du patrimoine culturel.

Le plaisir partagé de la randonnée est garanti par le respect de ces règles, et la vie associative est le meilleur terrain pour y contribuer par une organisation de l'activité et un encadrement de qualité.